



AGRIBIO 06



MAEC – Gestion prairiale

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les outils de suivi de son contrat MAEC
- Comprendre l'impact de ses pratiques de fauche sur les milieux et les espèces

CONTENU

- Présentation des MAEC et démarches administratives relatives à l'engagement MAEC
- Présentation sur l'habitat « prairie de fauche de montagne » : menaces, dispositifs de préservation
- Atouts des prairies naturelles, biodiversité associée et mesures de gestions proposées dans le cadre des MAEC
- Méthodes de valorisation des prairies : concilier production et préservation de la biodiversité lors de la fauche

Présentation et étude d'un cas concret : visite de ferme sous MAEC prairiale

- Présentation de la ferme et enjeux biodiversité
- Visite de parcelle : méthode des 3 tiers (diagnostic de bon état agro-écologique d'une prairie)
- évolution de la végétation et des pratiques en contexte de changement climatique et déprise agricole
- Evaluation de fin de journée

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques avec diaporama de présentation
- Supports papier
- Illustrations en photos
- Echange et partage d'expériences entre intervenant et participants
- Visite de terrain

Moyens matériels :

- Vidéoprojecteur
- Paperboard et feutres

INFOS PRATIQUES

Lieu : Puget-Théniers

Session : Vendredi 04 avril 2025

Durée : 7 heures // Horaires : 9h00 - 17h00

Repas : Tiré du sac

Intervenante : **Monique BASSOLEIL** (Chambre d'Agriculture 06), avec prises de parole de Mireille DELRIEU (DDTM 06) et Quentin Jacob (Parc National du Mercantour). Animation par Lisa MINACA (Communauté de Communes des Alpes d'Azur)

Responsable de formation : **Agnès SARALE** (Agribio06), agribio06.agnes@bio-provence.org // 06 64 42 07 97

Public : Agriculteurs installés et porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif : **Prise en charge à 100 % par les fonds VIVEA**

190 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

160 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : Test de positionnement en début de formation / évaluation des acquis en fin de formation

Besoin de vous faire REMPLACER ?

Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription** : 31/03/2025.
- **Inscription** via le formulaire [ICI](#)
- **Conditions Générales des Services** (CGS) à lire [ICI](#)
- **Nombre de stagiaires** : maximum de 15
- **Délais d'annulation** : le stagiaire peut annuler jusqu'à 14 jours avant le début de la formation (détail dans les [CGS](#)). Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation de handicap (PSH), nous contacter.**
- **Indicateur spécifique sur les formations MAEC** : taux de satisfaction de 96% en 2024